

2COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 7 mai 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept mai à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de CARNAS, se sont réunis dans la salle du foyer communal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 30 avril 2021.

Étaient présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY, Virginie STEFFEN, Anthony MEURICE, Frédéric LEDENT (arrivée à 18h50), Benoît BOURGEOIS, Julie LESUEUR, Pascale DUFOUR,

Était absent : Hervé LECLAIR (procuration à Virginie STEFFEN)

Date de la convocation : 30/04/2021

Secrétaire de séance : Benoît BOURGEOIS,

ORDRE DU JOUR : 8 délibérations, questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 09/04/2021 a été approuvé à l'unanimité.

1-délibération sur l'approbation des Comptes Administratifs 2020

Après, que M. le Maire soit sorti

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte

BUDGET PRINCIPAL

- section d'investissement :	- 35 281.11 € (déficit)
- section de fonctionnement :	+ 134 771.78 € (excédent)
Le report en fonctionnement est de :	99 490.67 €

Qui sera inscrit en recette de fonctionnement.

ASSAINISSEMENT

- section d'investissement :	60 359.10 € (excédent)
- section d'exploitation :	26 830.34€ (excédent)

Le report en fonctionnement est de 87 189,44 € (inscrit en recette de fonctionnement sur la ligne 002)

Vote : 8(7+1) pour

2-délibération sur l'approbation des comptes de gestion 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, COMMUNE-ASSAINISSEMENT, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan des exercices 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2020 au 31.12.2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

-statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, déclare que

-Les comptes de gestions dressés, pour la commune et l'assainissement, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : 10 (9+1) pour

3-délibération sur l'approbation des budgets primitifs 2021

Monsieur le Maire expose

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE M14

BUDGET 2021	RECETTES	DEPENSES
Investissement	129 864,32 €	129 864,32 €
Fonctionnement	368 230,39 €	368 230,39 €

ASSAINISSEMENT M49

B.P 2021	RECETTES	DEPENSES
Investissement	88 549,10 €	88 549,10 €
Exploitation	57 389,73 €	57 389,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs.

Vote : 10 (9+1) pour

4- délibération sur les taux d'imposition des taxes directes locales de la commune de CARNAS pour l'année 2021

Monsieur le Maire expose :

	TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit correspondant
Taxe d'habitation	11.89		9 470
Taxe foncière (bâti)	44.61 (19.96+24.65)	356 400	158 990
Taxe foncière (non bâti)	59.65	20 400	20 400
Coefficient correcteur			-48 642
Produit fiscal attendu			143 225

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante que les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 restent inchangés par rapport à l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

-D'approuver les taux imposition proposés pour l'année 2020.

Vote : 10 (9+1) pour

5-délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget assainissement

Report en exploitation 26 830.34 euros sur l'exercice 2021

Vote : 10 (9+1) pour

6-délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget Commune

Report en fonctionnement 99 490.67 euros

Affectation en réserve d'investissement 35 281.11 euros

Vote : 10 (9+1) pour

7-délibération Transfert exceptionnel du budget M49 vers le budget M14

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de transfert de crédit exceptionnel du budget M49 vers le budget M14. Celui-ci répond aux conditions suivantes :

L'excédent dégagé doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation à dessein d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement.

Le versement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement

Enfin le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme.

Il est rappelé au conseil les éléments relatifs au prix de l'eau pratiqués à Carnas, justifiant du caractère raisonnable de la facturation de la commune.

Le virement exceptionnel de l'excédent du M49 pour un montant de 30 700 € permettra d'assurer les investissements prévus pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert de crédit pour le montant de 30 700 €, à imputer au compte 67 (charges exceptionnelles) sur le budget M49 en dépense de fonctionnement, et à imputer au compte 77 (produit exceptionnel) sur le budget M14, en recette de fonctionnement.

Vote : 10 (9+1) pour

8- Remboursement d'une dépense exceptionnelle réalisée sur les deniers personnels d'un adjoint.

M. le Maire expose

Vu l'incident matériel informatique survenu le 7 avril dernier et la perte des données de finances d'octobre 2019 au 7 avril 2021.

Vu le délai autorisé par la préfecture pour voter le budget, créant l'urgence à récupérer les données au plus vite.

Vu la facture acquittée n°1163960 du 22 avril 2021 d'un montant HT de 1860€ de la « Clinique de Données », société spécialisée dans la récupération de données avec un taux de réussite de 92,5% et l'obligation de paiement en carte bleue ou PayPal pour raccourcir les délais.

Vu après contact avec la Trésorerie que :

- Mr le Maire est l'ordonnateur,
- Sur délibération il est possible de rembourser les frais exceptionnels avancés par un adjoint,
- Mr Bernard Levy, adjoint aux finances, se propose de faire l'avance de frais sur ses propres deniers avec sa carte bleue personnelle.

Considérant que la seule solution envisageable est de réaliser le paiement en carte bleue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées :

- Mandate Mr le Maire pour engager les actions nécessaires au remboursement des frais avancés par Mr Bernard Levy.

Vote : 10 (9+1) pour.

Questions diverses

-Commémoration du 8 mai 1945 en comité restreint à 11h devant le Monument Aux Morts.

-Organisation des élections régionales et départementales les 20 et 27 juin 2021 : il faudra 6 personnes en permanence (trois personnes à chaque bureau de vote), le protocole sanitaire recommandé par la Préfecture sera appliqué.

-La campagne de stérilisation des chats va se poursuivre (il reste trois chats à être stérilisés par l'association Asela) et l'association les petits félins sommiérois va être contactée pour lancer une nouvelle campagne de stérilisation.

-Le projet de Boîte à livre va se concrétiser sous la forme d'un frigo armoire, installé à la place des Erables.

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h30.

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 19h30 heures



**Joël ROUDIL,
Maire**